



LE MOT DE GÉRARD CROZIER, PRÉSIDENT DU SMRD

Chers élus, usagers et habitants du bassin de la Drôme,

Si le tourisme est la deuxième activité économique de notre territoire, c'est bien grâce à l'attractivité importante de la rivière Drôme, véritable colonne vertébrale pour la pratique des activités de loisirs.

Mais ces activités nécessitent d'être organisées pour en garder la maîtrise et ne pas entrer dans une forme de tourisme dégradante pour nos usages, notre cadre de vie et notre environnement.

Nous sommes toutes et tous acteurs de cette belle vallée, et c'est à cette échelle qu'il est nécessaire de réfléchir à son avenir touristique. En cela, la conciliation des activités de loisirs est une belle opportunité pour fédérer les collectivités et acteurs de la vallée, et travailler ensemble à un projet commun de territoire.

Ce projet n'en est qu'à ses débuts, et dans une situation où les enjeux deviennent de plus en plus prégnants, c'est maintenant et pour les années à venir qu'il faut les prendre en main.

En vous remerciant pour votre confiance,
Avec mon dévouement,

Gérard CROZIER



Le SMRD vous conseille dans vos démarches **techniques** et **administratives** pour tous vos projets en lien avec un cours d'eau.

Plus d'infos
sur le
SITE INTERNET du
SMRD et du **SAGE**
Drôme
www.riviere-drome.fr et sur
www.drome.gouv.fr.

NOUS CONTACTER



Le Syndicat mixte de la rivière Drôme,
SMRD, vous accueille

1 Place de la République
26 340 Saillans
Tél. : 04 75 21 85 23
@ : info@smrd.org

www.riviere-drome.fr

Qui demander ?

Chrystel FERMOND : directrice SMRD
David ARNAUD : animateur du SAGE
Julien NIVOU : animateur GEMAPI
Fabrice GONNET : patrimoine naturel
Claire PETITJEAN : révision du SAGE
Jérôme DUVAL : observatoire des cours d'eau
Olivier BIELAKOFF : technicien rivières
Céline BELBEOC'H : responsable administrative
Marie FALCONE : accueil et secrétariat

Président : Gérard CROZIER

Vice-présidents : Pascal BAUDIN, Frédéric TRON,
Martine CHARMET



DU CONSTAT À L'ACTION

QUELLE GESTION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS ?



LE CONSTAT : UN MANQUE D'ORGANISATION FACE À L'AUGMENTATION DE LA FRÉQUENTATION DES COURS D'EAU



L'attractivité de la rivière Drôme est au centre du développement touristique de la vallée. Pourtant, l'augmentation de la fréquentation en période estivale pose la question de l'**impact des activités de loisirs sur les cours d'eau**. Pour les appréhender et amorcer des solutions, une «étude d'impact environnemental, socio-économique et juridique des loisirs et sports d'eau vive sur les milieux aquatiques du bassin versant de la Drôme» a été réalisée de 2014 à 2017 par Cimeo.

La Drôme et ses principaux affluents sont considérés comme des rivières baignables. Cependant, peu de communes ont mis en place une surveillance de la **qualité sanitaire** des sites de baignade. Par manque de suivi, cela peut exposer les baigneurs à des risques de contaminations bactériologiques. Il s'agit aujourd'hui d'une compétence des communes concernées par le lieu de l'activité, alors que la baignade participe au rayonnement de l'ensemble de la vallée.



Les accès à l'eau et le stationnement pour la baignade et le canoë-kayak ne sont ni aménagés ni organisés à l'échelle de la vallée. La problématique du stationnement est à prendre très au sérieux pour le **risque d'accident** en bord de voirie, le blocage des accès secours et les nuisances aux riverains causées par le stationnement anarchique. Par ailleurs, la fréquentation grandissante entraîne de plus en plus de témoignages d'incivilités.



Pourquoi organiser et maîtriser l'affluence dans les cours d'eau et milieux environnants ?

Organiser la baignade et les accès à la rivière permettrait de maîtriser les impacts de la fréquentation sur les milieux aquatiques, de répondre à la réglementation sanitaire pour la baignade et de réduire les risques et nuisances pour les riverains et les usagers. Une prise en main des enjeux touristiques par les collectivités serait donc la clé d'un tourisme plus durable, en sécurité, et une amélioration de la qualité d'accueil et du cadre de vie.

Étude d'impact et
rapport de stage
disponibles sur
www.riviere-drome.fr
rubrique 'Les études'

LA PRIORITÉ : METTRE LA BAIGNADE AUX NORMES SANITAIRES

Garantir une bonne qualité de l'eau de baignade est un enjeu de santé publique pour les pratiquants, qu'ils soient touristes ou usagers locaux.

Pour respecter les normes sanitaires et sécuriser la baignade, deux actions sont nécessaires :

1. **Déclaration des sites à l'ARS** pour leur suivi réglementaire,
2. **Élaboration d'un profil de baignade.**

Pour rationaliser les coûts et garantir une cohérence territoriale, il est possible de basculer d'une gestion de sites à celle de «**tronçons de baignade***».

Ainsi, une quinzaine de profils permettraient de couvrir globalement l'ensemble des sites de baignade du bassin versant de la Drôme.

Cette échelle offre également l'avantage d'être adaptée à une gestion intercommunale, et non plus communale de la baignade.

**Tronçon de rivière homogène de par ses sources de contaminations bactériologiques, pouvant être traité d'un bloc par un seul profil de baignade.*

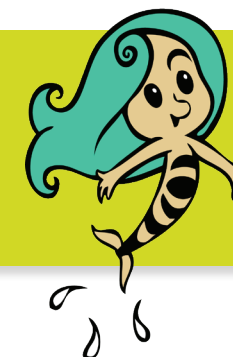
Mutualiser
pour mieux
gérer !

UN PROFIL DE BAIGNADE, QU'EST-CE ?

Objectif : **prévenir tout risque de contamination** des baigneurs par des pathogènes.

- Étudie les **sources potentielles de pollutions bactériologiques** sur un site de baignade,
- Propose un **schéma de gestion** de la baignade adapté à la sensibilité du site,
- Conduit à une **autosurveillance** de la qualité de l'eau de baignade : analyses, interprétation des résultats et gestion au quotidien,
- Coûte entre 3 000 et 10 000€ selon si le profil est réalisé en régie par une collectivité ou via un bureau d'étude.

E. coli, l'une des deux bactéries pathogènes analysées pour le suivi de la baignade, avec les streptocoques (grossissement x30 000)



ORGANISER LES STATIONNEMENTS ET LES ACCÈS C'EST :

- Réduire les risques et sécuriser les usagers,
- Guider la fréquentation vers des secteurs éloignés des milieux les plus sensibles,
- Atténuer les nuisances pour les riverains,
- Améliorer la qualité de l'accueil.

Matérialiser les accès canoë-kayak via une signalétique adaptée permettrait :

- D'en faire des lieux d'information sur les risques et règles de bonne conduite pour une pratique sécurisée et respectueuse de l'environnement,
- De faciliter l'accessibilité pour les navigants et favoriser la pratique locale et de clubs,
- D'étaler la fréquentation sur les ailes de saison.

VERS UNE BAIGNADE AMÉNAGÉE ?

Un voyage d'étude des collectivités drômoises a eu lieu le 7 juillet 2021 sur le bassin de l'Ardèche pour prendre connaissance des choix de gestion réalisés.

Cet exemple montre un gradient d'importance dans les aménagements envisageables :

- Les aménagements relatifs à la sécurité des usagers (stationnements, accès) : **limitation des risques et réduction de la responsabilité des maires,**

- Les aménagements limitant les impacts sur l'environnement (Poubelles, W.C. secs, tables...),
- La «baignade aménagée et surveillée», avec accès secours, présence d'un maître nageur sauveteur et d'un poste de secours : niveau d'aménagement le plus poussé.

En Ardèche, c'est la commune ou l'intercommunalité concernée qui choisit le niveau d'aménagement. Il est envisagé en fonction du budget et des volontés de maîtrise du développement de l'activité.

Attention :

- Ce n'est que quand la baignade respecte les normes sanitaires en vigueur qu'il est possible d'aborder le sujet des aménagements et de la sensibilisation.
- Les panneaux de sensibilisation suffisent rarement à toucher tous les usagers : établir un contact humain serait d'un grand intérêt (brigades vertes).



Plage de Balazuc, en Ardèche : l'aménagement de sites de baignade publics permet de séparer les activités de loisirs et de les sécuriser tout en limitant les conflits d'usages.